PROGRAMME POUR EXPERTS NATIONAUX EN FORMATION PROFESSIONNELLE (ENFP) CALENDRIER ET QUOTA DES CANDIDATURES

Exercice mars 2024

	Quota
	annuel
Pays	pour 2024
AT	15
BE	12+6
BG	10
CY	6
CZ	15
DE	35
DK	10+5
EE	6
EL	12
ES	27
FI	10
FR	30
HR	23
HU	15+8
IE	8
IT	29
LT	8
LU	6
LV	4
MT	5
NL	18
PL	30
PT	15
RO	14
SE	21
SI	6
SK	10
	419

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE – Tél. +32 22991111 Bureau: L107 16/DCS – Tél. ligne directe +32 229-63160

QUOTA MAXIMAL PAR PAYS

- Le nombre total de participants au programme ENFP ne peut pas dépasser le quota annuel fixé pour chaque pays.
- Le quota peut être augmenté de 50% pendant un exercice annuel à la demande d'un Etat membre de l'UE qui exercera la Présidence du Conseil endéans les 2 années. La demande doit être faite à la DG Resources humaines et sécurité (<u>HR-ENFP@ec.europa.eu</u>).
- Les quotas couvrent les deux exercices de l'année (mars et octobre). Il est alors recommandé de ne pas utiliser la totalité du quota pendant le premier exercice (mars) afin d'avoir suffisamment de possibilités pour le deuxième exercice de l'année (octobre).

Jogchem Schuijt Chef d'unité adjoint

